

**Décision du 17 août 2026 portant
nomination d'un agent comptable secondaire de l'AEFE**

NOR : EAEM2619680S

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article D. 452-16 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté de détachement du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche en date du 18 mai 2026 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 fixant la liste établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2021 portant classement des établissements d'enseignement français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement en date du 22 juin 2026 entre l'AEFE et Monsieur Frédéric COSTE ;

Vu l'agrément de l'agent comptable principal de l'AEFE à la nomination de Monsieur Frédéric COSTE en qualité d'agent comptable secondaire du Lycée français Charles de Gaulle d'Ankara et de l'école française de Téhéran,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Frédéric COSTE, attaché d'administration, est nommé agent comptable secondaire du Lycée français Charles de Gaulle d'Ankara et de l'école française de Téhéran, établissements en gestion directe de l'AEFE, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2 : Il lui appartient lors de son installation de justifier d'une prestation de serment antérieure. A défaut, il sera tenu de prêter serment devant l'autorité compétente avant l'installation dans son poste.

Article 3 : Cette décision fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères.

Fait à Saint-Ouen, le 17 août 2026.

Agrément de l'agent comptable principal

Le Directeur Général de l'AEFE

Caroline ARNAUD

Alexandre MOROIS